

# Ville de Lévis Communiqué

Pour diffusion immédiate

## **LA VILLE SE DOTE D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR FINS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

---

Lévis, le 20 janvier 2003.- Désireuse de se doter d'une *réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique*, la Ville de Lévis a franchi une première étape menant à l'adoption d'un règlement à cet effet, en présentant un avis de motion en ce sens lors de l'assemblée du conseil du 20 janvier.

Le règlement qui sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil, précise que ce fonds, qui ne pourra excéder 5 M \$, sera spécifiquement destiné à l'acquisition d'immeubles et de servitudes, à la réalisations de travaux de décontamination d'immeubles ainsi qu'à la réalisation d'études pour la mise en valeur et la promotion des immeubles acquis ou à acquérir.

Pour constituer progressivement cette réserve, la Ville entend procéder dès cette année, en affectant le moins élevé des montants suivants :

- a) le montant du surplus non autrement réservé de l'exercice financier 2002 provenant de la vente d'immeubles ;
- b) le montant des ventes d'immeubles faites par la Ville de Lévis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, déduction faite du remboursement, en capital et intérêts, de tout emprunt qui aurait été contracté pour l'acquisition de l'immeuble vendu ainsi que des frais afférents à la transaction.

« La mise en place de cette réserve constitue un levier d'action essentiel pour assurer le développement de la ville nouvelle », a tenu à indiquer le maire de Lévis, M. Jean Garon.

-30-

Source : Christian Brière  
Directeur des communications  
Tél. : 834-6607

